



PIERRE FREY BRAQUENIÉ BOUSSAC FADINI BORGHI LE MANACH

Règlement sur les produits de construction (EU 305/2011)

DECLARATION DE PERFORMANCES

N° de la déclaration : **2019020** Révision : **1** 27/12/18

1	Code d'identification type du produit :	BP345	A LA TABLE DU ROI	
2	Type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant d'identifier le produit de construction tel que requis en vertu de l'article 11 (4):	Patron et numéro de lot, tel que fourni sur l'étiquette du produit relevant de cette classification		
3	Usages du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:	Décoration intérieure des murs et autres surfaces décoratives		
4	Nom, raison sociale ou marque de commerce enregistrée et adresse de contact du fabricant tel que requis en vertu de l'article 11 (5):	PIERRE FREY SAS 47 Rue des Petits Champs 75001 PARIS		
5	Le cas échéant, le nom et l'adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 (2):	Le responsable Qualité - PIERRE FREY SAS 47 Rue des Petits Champs - 75001 PARIS		
6	Ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction énoncées à l'annexe V:	Système 3		
7	Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :	EN 15102:2007+A1:2011		
	Nom de l'organisme notifié à effectuer des essais:			
	Nom de l'organisme notifié effectuant l'audit de contrôle de production en usine:	Non applicable		
	En vertu du système:	Non applicable		
8	PERFORMANCE DECLAREE	Résultats :	Spécification technique harmonisée	
	Caractéristique essentielle :			
	Réaction au feu :	B-s1,d0	EN 15102:2007 +A1:2011	
	Dégagement de formaldéhyde :	<120 mg/kg		
	Libération d'autres substances dangereuses : - Des métaux lourds et Des éléments spécifiques	Antimoine <20 mg / kg Arsenic <25 mg / kg Baryum <500 mg / kg Cadmium <25 mg / kg Chrome <60 mg / kg Plomb <90 mg / kg Mercure <20 mg / kg Sélénium <165 mg / kg		
	- D'un monomère de chlorure de vinyle	<0,2 mg / kg		
	Absorption acoustique :	Aucune Performance déclarée		
	Résistance thermique :	Aucune Performance déclarée		
9	La performance du produit identifié aux points 1 et 2 est en conformité avec les performances déclarées au point 8.			

Cette déclaration de performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé au nom du fabricant par :

NDB

Lieu : Paris

Date : 27/12/2018